



HAL
open science

L'ethnicité comme objet géographique: deux études de cas "made in France"

Yves Raibaud

► **To cite this version:**

Yves Raibaud. L'ethnicité comme objet géographique: deux études de cas "made in France. séminaire Ethnie, ethnicité, race dans les sciences humaines: quels usages?, Feb 2008, France. halshs-00641996

HAL Id: halshs-00641996

<https://shs.hal.science/halshs-00641996>

Submitted on 17 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'ethnicité comme objet géographique :
deux études de cas « *made in France* »**

Séminaire du 12 février 2008, Yves Raibaud, géographe, ADES-CNRS
y.raibaud@ades.cnrs.fr

Comme le genre¹, l'ethnicité est à la fois un processus et un objet complexe, à l'articulation de l'individu et du social. L'ethnicité est un objet stimulant pour la géographie si l'on adopte une posture critique. On peut imaginer par exemple une géographie de l'individu ethnique, préalable à l'interrogation sur le contexte de cette ethnicité et mise en relief (en particulier par le biais des études postcoloniales) par l'étude des processus d'ethnisation ou d'ethnification². L'ethnicité pourrait être défini dans ce cadre comme l'effet d'une désignation liée à une différence visible et/ou à un ensemble de signes culturels incorporés qui peuvent être subis, acceptés ou revendiqués par un individu dans sa relation avec un groupe ayant les mêmes attributs ou dans sa relation avec d'autres groupes ayant des attributs différents³.

Dans cet article je rappellerai d'abord les termes du débat en utilisant les travaux d'un séminaire organisé à la Maison des Suds de Pessac par l'UMR 5185 ADES de janvier à juin 2008. Je présenterai ensuite le résultat de quelques-uns de mes travaux qui ont été traversés par ce thème : premièrement un travail de recherche effectué dans la région de Bordeaux dans lequel je pose l'hypothèse que le volet culturel de la Politique de la Ville (utilisé pour réguler les tensions sociales dans certains quartiers définis préalablement comme « sensibles » ou « fragiles ») produit des images ethniques et probablement de l'ethnicité⁴ ; deuxièmement un travail de recherche réalisé dans le département de Guyane française sur les médiateurs sociaux recrutés auprès des différentes « ethnies » guyanaises⁵ et qui croise les multiples systèmes de sens qui interagissent entre principe républicain de citoyenneté, héritage colonial, ethnisation des classes sociales et recherche d'un compromis local.

En conclusion je poserai la question de l'ethnicité comme objet pour une géographie critique.

a. L'usage de l'ethnicité en géographie

En rappelant que l'ethnie est une catégorie récente et en attribuant sa paternité à Vacher de Lapouge, auteur de « l'Aryen » (1886), Denis Retaillé (in J. Lévy et M. Lussault, 2003, p.348 et 349) propose une généalogie du concept utilisé dans les « sciences de l'homme » à partir du XIX^eme. Il s'agit à l'époque de chercher les coïncidences entre les critères raciaux immédiatement visibles et mesurables (couleur de la peau, forme du crâne, taille, pilosité), les mœurs et la culture. Cette catégorie est utile pour les géographes qui parfont leurs encyclopédies en plaçant sur les cartes le nom des tribus et en établissant l'inventaire des races, des langues et des « cultures ». Si beaucoup de géographes utilisent cependant le mot ethnie sans difficulté aujourd'hui encore, c'est que le rejet de la notion de race et du caractère déterminant des critères biologiques peut conforter l'idée que les cultures, transmises par filiation, sont le résultat d'une adaptation d'un groupe communautaire à son environnement dans un contexte de contacts, d'influences et de confrontation avec d'autres groupes.

¹ J. Butler, 1996, notamment pour la notion de performativité dans la construction de l'identité sexuée.

² D. Retaillé, in J. Lévy et M. Lussault, 2003, p.348

³ Références sociologiques : logique de l'exclusion (N. Elias), interactionnisme (E. Goffman), violence symbolique et habitus (P. Bourdieu).

⁴ Crozat D., Raibaud Y. 2008

⁵ Gallibour E., Raibaud Y., 2004

Le concept d'ethnie, pour un géographe, est consubstantiel de l'idée de « terroir », entendu comme lieu de vie où un certain nombre de marqueurs culturels (langues, religion, modes de vie) se confondent avec un espace physique clairement délimité. Le travail de recherche d'un jeune géographe bordelais en 1968⁶ consistait ainsi à répertorier et cartographier les ethnies du bassin du lac Tchad non pas en traçant les limites fixées par le colonisateur et les administrateurs indigènes mais celles des terroirs, qu'il obtenait de la façon la plus précise possible en interrogeant les habitants sur les limites de la langue, des relations de parenté, des religions, de l'espace approprié pour l'activité agricole ou pastorale⁷. Dans ce cas de figure, l'ethnie est considérée comme un stade d'organisation communautaire infrapolitique, ce qui pouvait être mal vu dans des Etats tels que la France qui considèrent que la politique commence avec l'avènement du citoyen à l'intérieur d'un Etat National.

Définir l'ethnie permet de définir ce qu'est l'ethnicité : « *L'ethnie est une catégorie devenue essentialiste qui naturalise le groupe culturel en société, l'ethnicité désignant quant à elle un mode d'identité qui ne se réfère pas à une institution bien qu'il soit mobilisateur et puissant instrument d'action* » (D. Retaille, id, p. 348). Dans ces conditions « *le travail scientifique sur l'ethnicité permet alors de souligner par quelle voie l'ethnification se réalise : entrepreneurs politiques de type ethnarques, revendication identitaire de minorité, affirmation identitaire de domination, et même affirmation de l'exclusivité territoriale* ». (id., p.349).

Cette définition ne résout cependant pas le problème du « toujours déjà là » de l'ethnie que certains géographes qui affirment ne pas être des sociologues ni des anthropologues « marxistes » opposent à cette vision constructiviste : comment rendre compte de la permanence des ethnies sur les terroirs africains ? Ne sont elles pas « visibles » quarante ans après la décolonisation, par exemple à travers la carte électorale de ces pays d'Afrique francophone ? Mais si l'on prend l'hypothèse inverse, l'analyse faite dix ans après le génocide rwandais ne montre-t-elle pas que celui-ci n'avait pas de fondement ethnique ancien mais qu'il était plutôt la conséquence de la partition faite autrefois par les colonisateurs entre Tutsis et Hutus pour des raisons politiques d'administration du territoire ? Les conflits qui secouent l'Afrique ne seraient-ils pas encore aujourd'hui des conséquences sociopolitiques et économiques de la colonisation (J.L. Amselle et E. Mbokolo, 1985, 1999) ? Loin d'être permanentes, les ethnies seraient fragiles et serviraient en cas de crise de systèmes fédérateurs pour les minorités non reconnues par le pouvoir politique. L'idée que les ethnies sont l'effet de processus d'ethnification (imposée par la puissance d'une autorité militaire et/ou politique et/ou économique et/ou religieuse) ou d'ethnisation (accentuée par la mise à l'écart d'un groupe dominé par un groupe dominant D. Retaille, id) paraît donc une hypothèse riche de développement dans d'autres régions du monde connaissant des régimes ethniques particuliers, emboîtés dans les systèmes politiques⁸.

Affirmative action et recensements ethniques

Ces exemples et la manière dont ils ont traversé l'histoire tendent à démontrer qu'on ne peut pas plus essentialiser l'ethnie, son terroir et sa « culture » particulière (fut-elle évolutive ou adaptative)⁹ que la nier au prétexte qu'elle est un échelon subalterne, inutile, voire néfaste, entre des citoyens égaux et libres et un Etat qui garantit cette liberté et cette égalité.

Le premier positionnement méthodologique consiste donc à observer comment est présentée (se présente) l'ethnie. Elle apparaît le plus souvent à travers un récit connectant : d'une part une description synchronique minutieuse des éléments constitutifs de la culture ethnique (langue, religion, rites matrimoniaux, alimentation, économie etc.) et de ses relations avec les autres

⁶ Séminaire ADES du 10/04/08, Maison des Suds, Pessac, notes personnelles.

⁷ Sauter et Pélissier, atlas des terroirs africains, 23 fascicules publiés sur l'Afrique subsaharienne

⁸ Voir sur ce sujet « l'indouisme tamoul à l'épreuve des catégories », communication réalisée par Pierre-Yves Trouillet, doctorant en géographie, lors du séminaire du 6 juin 2008

⁹ Un autre géographe, lors de la même série de conférence (ADES, Pessac, 2008), parlait d'« ethnogenèse » pour rendre compte de la permanence et de la capacité d'adaptation de l'aire swahili et des ethnies qui la composent.

ethnies et le pouvoir politique qui la recouvre ; d'autre part des explications diachroniques qui expliquent les « raisons » principales de ces éléments qui la caractérisent : migrations, conversion à une religion, adaptation à un terroir etc.

Le second positionnement méthodologique consiste à identifier qui est à la source du récit¹⁰ pour comprendre quelles sont les « raisons » des processus d'ethnification ou d'ethnicisation, quelles sont les conséquences performatives de ce récit et de quelle manière les individus qui composent le groupe ethnique le subissent ou s'en emparent (comment le pouvoir politique leur propose, leur laisse s'en emparer).

Est-ce que l'ethnicité est un concept pertinent pour penser l'espace des sociétés ? Comment peut-on l'envisager sur des espaces où elle paraît anachronique telle que les villes des Etats démocratiques au XXIème siècle ? Deux interventions lors des séminaires ADES de Pessac (23 mai et 6 juin 2008) ont permis de donner à ces questions un éclairage pragmatique : Claire Schiff (sociologue, Université de Bordeaux) et Djemila Zeneidi-Henry (géographe, ADES) ont étudié les statistiques ethniques aux Etats-Unis et au Canada et montré quels échos ces statistiques pouvaient avoir en France. Le fait d'établir des statistiques ethniques par un recensement dans un pays démocratique n'est évidemment pas anodin et renvoie à la discussion précédente : faut-il considérer ce qui est ethnique comme du « pré-politique » ou comme de l'« infrapolitique » ? Dans le premier cas on considérera que recenser et connaître l'ethnique permet d'améliorer la représentation de tous les citoyens dans les instances de la vie publique et privée du pays. Dans le deuxième cas on craindra que recenser l'ethnique conforte les « communautés » au détriment de l'égalité de chaque citoyen face à la loi.

Vu de la France, il arrive qu'on regarde les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou le Canada comme des pays « ethnicistes ». Le fait de recenser les ethnies serait performatif et aurait l'effet, inverse à celui officiellement annoncé, de naturaliser et d'institutionnaliser les différences. C'est ce que prouverait, par exemple, la discrimination persistante des *afran-americans* dans la société étatsunienne malgré les politiques de discrimination positive. En évoquant les travaux menés par les chercheurs américains sur ces recensements (*critical legal studies, critical race theory*) D. Zeneïdi montre que ceux-ci ne critiquent pas tant les recensements eux-mêmes (puisqu'ils ont été l'objet depuis plus d'un siècle de disputes et de compromis) que certains effets pervers de l'*affirmative action* (par exemple les quotas) et le risque que les statistiques ethniques ne soient utilisées pour naturaliser les différences. Deux critères permettent au contraire que ces recensements ethniques participent à une meilleure intégration des citoyens dans la vie politique : d'une part l'auto-déclaration (il est possible de ne déclarer aucune race/nationalité ou ethnique, ou bien d'en déclarer plusieurs, aussi bien historiques [ancêtres] que linguistiques [hispanic]) ; d'autre part le contrôle démocratique des conditions du recensement et de son utilisation positive (rôle actif des commissions paritaires qui élaborent le recensement, rôle des *critical studies*).

A l'inverse, il faut bien reconnaître qu'il existe des effets pervers de la position française sur l'ethnicité. Dans un pays qui refuse toute statistique ethnique, un groupe de chercheur.e.s de Bordeaux a réalisé une étude, limitée aux données disponibles, sur la concentration d'élèves ayant une « origine ethnique » dans certains collèges de l'agglomération urbaine de Bordeaux¹¹. Il apparaît que 10% des collèges de l'agglomération urbaine (tous situés dans les quartiers classés zone urbaine sensible) scolarisent 40% de la population étrangère immigrée ou issue de l'immigration. Le questionnaire qualitatif qui suit cette enquête confirme que de nombreuses familles évitent ces collèges perçus comme des lieux violents ou de faible niveau scolaire, non seulement parce qu'ils hébergent une population défavorisée mais parce que les élèves ne sont pas « blancs », les parents assimilant échec scolaire, violence et public ethnique. Cette recherche de l'homogénéité sociale par

¹⁰ Si on peut considérer que les « peuples du Livre » ont écrit eux-mêmes leur histoire, on peut également constater que la presque totalité historique des autres ethnies du monde a été écrite par la science occidentale, le plus souvent dans une recherche de cohérence globale et/ou universalisante.

¹¹Felouzis G., Liot F., Perroton J., l'« Apartheid scolaire, enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges » Paris, Seuil., 2005
La base de calcul se fonde sur le patronyme et/ou sur le prénom, dans un pays où la principale population étrangère immigrée ou issue de l'immigration est maghrébine ou issue de l'Afrique francophone, et majoritairement musulmane.

la fuite de l' « ethnique » se traduit classiquement par des stratégies de contournement de carte scolaire, mais il est aussi un des moteurs de la ségrégation par l'habitat (les familles cherchant à habiter dans un secteur scolaire favorable). Le fait pour la France de refuser tout recensement ethnique de peur d'un effet performatif n'empêche donc pas les processus de relégation et d'ethnisation, surtout lorsque l'on se trouve dans un pays dont les populations d'origine étrangères ne forment pas un « *melting pot* » international mais proviennent majoritairement des anciennes colonies africaines, en particulier des pays du Maghreb.

b. Politique de la ville et construction de l'image ethnique

Ce paragraphe est le fruit d'un travail de recherche mené avec mon collègue géographe Dominique Crozat (ADES). Comme on l'a dit ci-dessus il est difficile d'étudier la réalité ethnique en France puis qu'il est interdit de produire des données sur le sujet. Il a cependant été possible de relever une liste de fêtes et de concerts organisés par les différents groupes ethnico-nationaux vivant à Bordeaux¹². Une monographie du festival de *World-Music* les « Nuits atypiques de Langon » et un travail de recherche sur le Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées (RAMA) complète la base de données qui est à l'origine d'un essai de typologie de ces fêtes, concerts et événements se référant à des cultures ethniques nationales ou internationales.

Nous proposons une modélisation de ces fêtes à partir de trois types: la fête folklorique, la fête interculturelle et la fête « ségrégative ». Le premier type est caractérisé par la revendication de l'identité du pays d'origine mais il peut se révéler susceptible de favoriser l'intégration dans la communauté française. L'ethnicité est pensée comme une situation temporaire qui ne suscite aucune action publique : tôt ou tard, cette culture « autre » sera normalisée, c'est-à-dire éliminée et remplacée par la culture française. Ce premier type de fête est celui d'une migration récente, souvent depuis des territoires ruraux. L'exode rural est aussi douloureux que l'exil national, il est à l'origine d'une fête nostalgique que nous avons pris le parti d'appeler « folklorique ».

Le deuxième type concerne des initiatives prises par des entrepreneurs associatifs ou privés et débouche sur des événements plus ou moins commerciaux ouverts à une population large. La programmation de concerts et spectacles s'appuie sur les représentations largement partagées qui associent cultures et territoires (festivals de musique afrocubaine, fêtes brésiliennes, concerts de raï) et peut aller jusqu'à la mise en scène de la rencontre entre cultures du monde (festival de *world-music*, de « musiques métisses »). Ce modèle interculturel se révèle beaucoup plus allusif tant en ce qui concerne la migration que la ruralité.

Le troisième type est urbain, importé des Etats-Unis, fortement médiatisé et performatif. Il s'agit en effet de construire une identité ethnique pour des jeunes nés et éduqués en France à travers une action publique, volontariste, présentée comme généreuse. L'identité ethnique n'est plus une transition épisodique appelée à disparaître mais devient un statut, une caractéristique héritée qui doit être en permanence re-médiatisée. Notre hypothèse est que cette action publique participe à l'importation et l'adaptation en France d'un modèle ethnique distingué de la nationalité qui s'accompagne d'une stigmatisation des banlieues. C'est un processus que nous datons dans les politiques culturelles par l'apparition de la politique de la ville, autorisant un développement culturel séparé des centres et de périphéries.

Dans le cas des opérations *Rap dans les cités*, *Cités musiques*, *Quartiers musiques* et du festival des Hauts de Garonne qui se déroulent sur les communes de la rive droite de Bordeaux, la culture des mégapoles mondiales (rap, hip-hop, *steel-band*, *capoeira*...) est réintroduite sous la forme d'une proposition organisée en direction des jeunes des banlieues, identifiés de façon implicite comme les nouvelles classes dangereuses des périphéries. Ces événements se déroulent dans des quartiers de périphérie pauvre (habitat social dominant). Ils sont intégrés dans une politique de la ville construite

¹² Etude réalisée par des étudiants en géographie de l'Université de Bordeaux, complétée par la recension des fêtes à caractère manifestement ethnique dans les relevés pour 1999 de la SACEM de Bordeaux (217 fêtes et loisirs festifs événementiels entre 1999 et 2003).

autour de la prévention de la délinquance : on passe ainsi du culturel au social. Il est démontré dans les arguments qui prouvent l'utilité de ces actions la nécessité de « recréer du lien social », de « désenclaver les quartiers d'exil » par la promotion de cultures urbaines à forte connotation ethnique pour des jeunes nés en France et de culture française. Pour l'essentiel il s'agit de spectacles organisés par les collectivités territoriales (municipalités, département) et des associations qu'elles subventionnent. La culture et les loisirs deviennent ainsi un moyen de traiter sur place (et non en centre ville) les problèmes sociaux posés par une jeunesse désœuvrée et turbulente.

Le festival des Hauts de Garonne s'articule autour de deux types d'intervention. Premièrement les interventions à caractère social et culturel (ateliers rap, danse hip-hop, *graff*...) sont destinées aux adolescents des quartiers d'habitat sociaux. Deuxièmement la programmation de spectacles propose des événements musicaux plus prestigieux qu'on peut classer dans les catégories *world-music* et cultures urbaines, et qui attirent un public venu de toute l'agglomération. Dans les deux cas, l'objectif affiché est de désenclaver ces espaces fortement ségrégués par leur position (sur l'autre rive du fleuve, construit sur des hauteurs, dans des immeubles de haute taille alors que le reste de la ville est assez basse) autant que revaloriser leur réputation. L'intention est louable et les moyens consacrés à ces actions sont conséquents. Des forums appelés « arbre à palabre » permettent aux artistes et aux populations de se rencontrer dans le cadre du festival.

Les arbres à palabres

En marge des ateliers et avant les spectacles proprement dits, la mise en scène artistique des quartiers s'appuie sur un concept utilisé dans d'autres manifestations similaires en France : « l'arbre à palabre ». Les arbres à palabres sont des moments de débat dont le but est de faire se retrouver les habitants d'un quartier pour donner la parole à qui veut la prendre. Les thèmes sont liés à l'évolution des sociétés française et mondiales. En 1998, les thèmes abordés dans les « arbres à palabres » étaient : racisme et intolérance, identités/racines, précarité sociale/pauvreté, violence/insécurité, rapports Nord/Sud, rapport entre générations d'origine immigrée, etc. Les intervenants des arbres à palabres font partie de la programmation du festival : artistes, éducateurs, intervenants professionnels appartenant aux réseaux de World-Music. Les arbres à palabres sont filmés par un producteur « Périphéries Production ». Son responsable, Jean-Paul L., déclare qu'il veut être « le médium des cultures populaires, souvent ignorées, marginalisées ou dévalorisées » et tenter de « restituer une image plus équilibrée de notre environnement social et culturel ». Les arbres à palabres se prolongent par un repas de quartier animé par un groupe de musiciens ou de danseurs. Chaque groupe, lorsqu'il est étranger et que cela est possible, prépare la cuisine de son pays, aidé par les habitants du quartier.

L'image de l'arbre à palabre est intéressante à plusieurs titres. En premier lieu elle s'appuie sur la représentation d'une Afrique précoloniale, authentique, harmonieuse et paisible. Cette image s'oppose, bien sûr, à celle des black-belt dangereux des mégapoles urbaines. En deuxième lieu elle valorise des modes fantasmés de régulation locale, basés sur la tradition, la sagesse des anciens et les décisions prises à l'unanimité. En troisième lieu elle est censée ressusciter les modes de fonctionnement des sociétés traditionnelles dans lesquelles la vie du village est inséparable de son cadre culturel : danse, musique, cuisine... L'invitation qui est faite aux habitants de se reconnaître dans une Afrique à la fois originelle et mondiale (diasporique) est patente, sous l'œil de la caméra qui organise la collecte des données « objectives » de la vie des banlieues : sourires d'enfants (noirs), mamans qui cuisinent, vieux immigrés discutant avec des jeunes du quartier, et puis les chants et les danses du monde pour finir une belle journée.

Les interventions à caractère social et culturel participent à la construction d'une culture connotée comme étant celle de la « banlieue » et permettent à leur public de s'y identifier¹³. Fortement ethnique cette identité s'adresse en fait à des jeunes pour la plupart nés en France. Coupés de leurs origines historiques et refusés comme français, on leur offre donc ainsi une référence spécifique qui a pour conséquence de les assigner à une différence ethniquement fondée. Les quartiers porteurs des signes et attributs de cet imaginaire hip-hop, sont reflétés comme tels par les médias qui couvrent ces manifestations culturelles : immeubles dégradés et grillages, population « de couleur », gamins vêtus de vêtements amples, casquettes de base-ball et baskets, musiciens rap. Les artistes qui sortent du quartier grâce à la maîtrise de cette référence et l'incarnent y reviennent ensuite en tant que hérauts d'une nouvelle culture, contribuant ainsi au renforcement de cette identité. Lorsque les artistes émergents des quartiers jouent en ville, on insiste beaucoup sur leur biographie.

Les spectacles et concerts organisés dans les cités viennent apporter un surplus d'identification à ces quartiers en les mettant en contact avec des artistes représentant l'expression culturelle des ghettos des grandes mégapoles. Les municipalités socialistes de la rive droite de Bordeaux sont tentées de faire la promotion de leur territoire à travers ces actions. L'idée que ces cultures « urbaines » sont susceptibles de donner une image de jeunesse et de dynamisme liée à l'interculturalité n'est cependant pas évidente et c'est la vocation sociale de ces manifestations qui apparaît en premier, contribuant un peu plus à la construction ethnique et au *labelling* de ces parties de la ville. Il est peu probable que l'identification des quartiers fragiles de la rive droite de Bordeaux aux *favelas* de Rio via la programmation du groupe brésilien *Moleque de Rua* ou aux ghettos de Johannesburg via la programmation de l'*Afrika Cultural Center* développe l'envie de venir y résider, alors que les communes périphériques de la rive gauche mettent des moyens importants pour soutenir localement une consommation culturelle caractérisant les classes moyennes et supérieures. L'absence de véritable implication des populations concernées dans la définition du projet festif est une explication possible de l'échec des politiques culturelles dites « d'intégration » : elles ségrèguent, créent l'étranger quand il n'existe pas nécessairement sur la base d'un modèle ethnique médiatisé que ces populations finissent par s'approprier et dont elles contribuent ensuite à la diffusion et reproduction.

Ainsi, dans un pays où la dimension ethnique des phénomènes culturels est officiellement niée, l'action des pouvoirs publics participe à la construction d'une image ethnique au dépend de jeunes qui ne sont pas des étrangers. Les étrangers, au contraire, sont ignorés par les pouvoirs publics, ce qui empêche la transformation de leurs associations en structures communautaires ethniques comme cela se fait dans d'autres pays. On peut certes signaler la capacité d'artistes sortis des lieux décrits à s'emparer des modèles proposés et à les détourner à leur profit. Mais on peut aussi y voir l'efficacité performative du discours qui amène ces détournements à référer en permanence au *labelling* le renforçant un peu plus. L'hypothèse d'un *double bind* (entre encouragement à la création culturelle et assignation à une identité culturelle de quartier) nous fait imaginer que cette situation contribue à produire un système socio-spatial spécifique, intégré, et au final revendiqué par les jeunes auxquels ces discours s'adressent et au moyen desquels ils sont contrôlés.

c. Les médiateurs en Guyane française

La deuxième étude de cas proposée est un travail de recherche mené en Guyane à l'occasion d'une série de cours (échelonnés sur trois années) donnés à l'Université de Cayenne et destinés à un public de médiateurs sociaux et culturels issus pour la plupart des communautés guyanaises. Ce travail réalisé avec le sociologue Eric Gallibour, s'est prolongé par notre participation comme universitaires lors d'un colloque organisé à Rémire-Montjoly (Guyane) en 2002 par le Ministère de

¹³L'intervention publique a pour effet d'apporter une caution à des cultures largement diffusées par les médias, en montrant leur légitimité pour représenter l'identité culturelle des banlieues.

la Jeunesse et des Sports, dans lequel nous avons été chargé de transcrire la parole de 60 médiateurs recrutés pour la plupart dans le cadre du dispositif « emploi-jeune ».

Le travail que nous avons entrepris avait un objectif descriptif et comparatif. La médiation sociale en Guyane aurait-elle une spécificité par rapport à la métropole ? Les protocoles de professionnalisation des médiateurs guyanais sont-ils une simple transposition des modèles métropolitains ? Quelle place ce nouveau groupe professionnel occupe-t-il dans la création d'une citoyenneté guyanaise, en particulier dans la participation des jeunes à la ville ?

Le dispositif « nouveaux emplois, nouveaux services » mis en place en 1997 par le gouvernement Jospin se situait dans la continuité d'une tradition de gestion du chômage par la création d'emplois d'utilité collective plutôt que par une indemnisation de type revenu minimum. Dans un département qui comporte 30% de moins de vingt ans, un actif sur quatre au chômage et des secteurs agricoles et industriels en plein marasme, ce dispositif est apparu comme un effet d'aubaine pour les jeunes guyanais. Transporté de métropole en Guyane, le dispositif a été mis en place par les administrations déconcentrées de l'Etat¹⁴ en suivant la représentation communément partagée de la nécessité d'une cohésion sociale, considérée comme une condition nécessaire au développement social et économique. La mosaïque culturelle guyanaise, son histoire chaotique marquée par la colonisation, l'esclavage et le bagne sont les principaux éléments d'un « récit » que se transmettent entre eux les cadres de ces administrations.

De la littérature scientifique aux représentations (récit des fonctionnaires originaires de métropole)

La Guyane, telle qu'elle apparaît dans les publications scientifiques¹⁵ mais aussi dans les principaux médias nationaux, est représentée d'une manière qui peut avoir agi comme préambule à la création des emplois de médiateurs.

La première de ces représentations consiste à décrire la Guyane comme un pays en souffrance pour lequel il est nécessaire d'agir dans l'urgence. Les données utilisées seront alors celles qui montrent une Guyane en plein essor démographique, objet d'une immigration difficilement contrôlable venue des pays voisins d'Amérique du Sud et des Caraïbes. La présence de communautés issues de cette immigration en périphérie des villes aurait pour conséquence la mise en place d'économies clandestines dans un département où le chômage frôle le seuil de 30% et où la violence urbaine envahit des quartiers que ne pénètrent plus les européens. Le trafic de drogue, la prostitution et le sida seraient des facteurs aggravants qui marginaliseraient ces populations nouvelles, les populations autochtones (amérindiennes) étant décimées par l'alcool et la maladie ou échappant à tout contrôle de l'Etat dans leurs activités économiques illicites aux frontières (amérindiens et « bonis » brésiliens, surinaméens et guyanéens). Certains émettent l'avis que l'aide accordée par l'Etat aux plus démunis serait trop attractive pour les populations des pays voisins, attirées sur le territoire français par la qualité des prestations sociales ce qui aurait pour conséquence d'augmenter le taux de natalité et l'inactivité de ces populations. Pour d'autres l'intervention de l'Etat serait nécessaire et urgente pour éviter une catastrophe humanitaire ou sociale et favoriser *a minima* l'intégration des nouveaux arrivants et de certaines populations autochtones dans une société « multi-ethnique ». Dans ce contexte la création d'emploi de médiateurs est considérée comme un dispositif d'urgence consistant à mettre en place des intermédiaires sociaux entre les communautés et les services de l'Etat pour éviter que des pans entiers de la société et du territoire guyanais ne sombrent dans l'anomie.

¹⁴ Composée majoritairement de « métropolitains », contrairement à l'administration des collectivités locales majoritairement créole.

¹⁵ Castor E., Othily G., *La Guyane, Les grands problèmes. Les solutions possibles*, Paris, ed. Caribéennes, 1984. Mam-Lam-Fouck S., *Histoire générale de la Guyane française*, Cayenne, Ibis Rouge, 1996 ; *L'identité guyanaise en question*, Cayenne, Ibis Rouge, 1997. Patient S., *Guyane pour tout dire. Le mal du pays*, Paris, ed. Caribéennes, 1980 etc.

La deuxième de ces représentations consiste à décrire la Guyane à partir du niveau culturel, social et scolaire de ses habitants, conséquence de la mosaïque ethnique qu'elle représente. Les structures de la société guyanaise seraient basées sur de nombreux archaïsmes issus de ses communautés qui empêcheraient notamment l'émancipation des enfants (faible intérêt pour la scolarisation, tâches ménagères affectées aux jeunes filles dès le plus jeune âge, absence structurelle du père dans l'éducation des enfants, liberté totale laissée aux enfants pendant les périodes de carnaval entraînant le fléau des grossesses précoces et le développement des MST, etc.). Le niveau d'instruction serait dramatiquement bas, une partie du temps de la scolarité étant passée à traiter les problèmes liés au multilinguisme et aux conséquences du mélange des communautés à l'école. L'absence de cohésion sociale s'expliquerait également par la faible productivité des salariés guyanais, leur manque « d'esprit d'entreprise » et les déficiences d'un secteur public davantage recherché pour la sécurité de l'emploi qu'il procure à ses « élites ». Dans ce contexte la formation de médiateurs devrait contribuer à la mise en place d'activités périphériques visant à l'amélioration de l'intégration des enfants et des jeunes dans le système scolaire et le passage vers l'emploi à travers des dispositifs d'insertion sociale et des formations adaptées.

La troisième représentation décrit la Guyane à partir de son activité économique. Cette ancienne colonie vouée à l'agriculture par la déportation de populations africaines n'aurait jamais réussi son décollage et continuerait à vivre sous perfusion, grâce à l'aide de la métropole (B. N'Dagano, 1999). Pour les uns cette atonie de la vie économique serait une conséquence directe de l'assistance qui tuerait toute volonté d'entreprendre dans un pays protégé de la concurrence des pays voisins et marqué par l'absence d'infrastructures continentales et la persistance d'une liaison quasi organique maintenue artificiellement avec les Antilles et la Métropole. Pour les autres le statut de département d'outre-mer serait un obstacle au développement économique, l'Etat français privilégiant la base spatiale de Kourou et son importance géostratégique au détriment d'autres secteurs d'activités sous prétexte de protection de l'environnement et des populations autochtones résidant en Guyane. Le transfert sur le continent sud-américain des normes sociales et fiscales françaises et européennes serait de plus une entrave à toute initiative économique concurrentielle avec les pays voisins, compensée par les aides massives accordées par l'Etat et la Communauté européenne. Dans ce contexte, la formation des médiateurs consisterait à favoriser les conditions d'une intégration sociale par le travail en créant des emplois innovants dérivés d'une économie liée au secteur tertiaire¹⁶.

Un nouveau front, la médiation

L'évidence pour l'administration française (comme pour les organisations non-gouvernementales) du fait communautaire en Guyane et son incompatibilité intrinsèque avec la rationalité d'une société laïque et républicaine « à la française » se construit alors sur le diagnostic des risques d'explosion de la société guyanaise, justifié par la compilation statistique de chiffres clés et leur juxtaposition (délinquance, chômage, analphabétisme, infection par le VIH, immigration clandestine). Cette vision fonctionnelle permet d'expliquer la société guyanaise à l'aune de la société française en général et d'adapter en conséquence les dispositifs de traitement social et culturel au contexte local. La médiation apparaît comme une notion majeure dans ce transfert des problématiques sociales de la métropole vers la Guyane. Le « *mediator* » est celui qui s'interpose, qui sépare les belligérants, puis par extension celui qui agit pour chercher des solutions. Le concept durkheimien d'anomie et la problématique de l'intégration nourrissent une réflexion sur la fonction des médiateurs dans une vision pragmatique de l'action sociale : dans une société marquée par la « *déliance* »¹⁷ la fonction de médiation viendrait contribuer au renforcement du lien social en permettant de renouer le dialogue, d'informer et de prévenir les risques de dysfonctionnement. « *A un moment où les modes habituels de relations entre les personnes et plus largement de régulation sociale*

¹⁶ Coopératives artisanales, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, emplois liés au Parc Régional de Guyane, circuits et résidences touristiques à destination des résidents guyanais ou des familles des expatriés métropolitains, habitat social associatif, etc.).

¹⁷ Comme destruction du lien social, J.C. Gillet, 1995

sont en panne, on peut comprendre l'importance des enjeux qui peuvent être investis dans cette fonction d'intermédiaire et plus particulièrement tout ce qui peut concerner la nécessité de « remettre des liens », de « retisser des liens sociaux » (...) de remettre des connexions là où des frontières ont généré des territoires d'appartenance exclusifs de certaines catégories de population ». (F. Lechaux et N. Meynier, 2000). Il s'agit bien, dans ce cas, de « remettre des liens, de retisser des liens sociaux » dans le cadre de la République. Les liens communautaires, notamment lorsqu'ils génèrent des frontières et des « territoires d'appartenance exclusif » ne sont pas les bons liens.

La médiation est présentée comme « préventive » ou « curative » et se fonde, au contraire d'un modèle anglo-saxon d'intégration différentialiste (*community mediation*) sur le modèle français de l'intégration républicaine à vocation universaliste qui s'effectue sur une base individuelle, à travers la notion de citoyenneté fondée sur l'égalité des droits et des devoirs. Le projet politique de la gauche française en 1997 réactive fortement ces thématiques et trouve dans la société civile guyanaise un écho favorable : en Guyane, le Parti Socialiste Guyanais qui domine la vie politique locale par l'intermédiaire des deux grandes collectivités territoriales (Conseil Général et Conseil Régional de Guyane) trouve dans ce dispositif un moyen de contenter les élites des communautés locales en créant des emplois pour les jeunes les plus instruits. Plusieurs centaines d'emplois sont ainsi créés à partir de 1997. Recrutés à la hâte, ces emplois jeunes ouvrent une page de l'histoire de la Guyane en se portant aux avant-postes des conflits sociaux pour un combat contre un ennemi dont personne ne connaît précisément le visage.

Le colloque « La médiation sociale, un avenir pour la Guyane ? » organisé le 28 mai 2002 illustre la portée de l'aventure humaine lancée quatre ans plus tôt par la création des emplois jeunes et leur affectation dans tous les secteurs sensibles de la vie publique en Guyane. « *Aujourd'hui, on constate que les médiateurs en emplois jeunes sont un peu seuls* » constate d'emblée Etienne Kreschmar, conseiller technique auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'initiative de cette journée. « *Une grande majorité des médiateurs, en contact direct avec les publics ne sont dotés ni de compétences, ni d'outils nécessaires pour assurer et assumer les contacts (avec la population nda) (...) les services liés à la médiation sont principalement conçus comme des opérateurs directs à la personne, plus rarement à des groupes ou à des communautés (...) Or la sociologie des quartiers est surdéterminée par un peuplement communautaire¹⁸ (...) On pourrait réfléchir à l'émergence d'un métier de représentants des habitants, qui aurait en plus une fonction de traduction¹⁹* ».

Les témoignages des médiateurs d'origine haïtienne, brésilienne, surinaméenne, amérindienne, noirs marrons et plus rarement créoles dans les ateliers montrent l'étendue de leurs missions : conseillers auprès des jeunes mères dans les services sociaux municipaux, auxiliaires dans les contrats locaux de sécurité des polices municipales, animateurs sportifs dans des quartiers difficiles, correspondants de nuit, relais entre les publics « précaires » et les institutions pour faciliter l'accès aux soins ou au logement, aide au devoirs pour les enfants non francophones, etc. La croyance collective dans cette utilité sociale s'exprime ce jour-là, par des témoignages extrêmes : extrême violence selon ce médiateur d'un quartier difficile de Cayenne, extrême reculement pour ce médiateur linguistique du Haut-Maroni, extrême pauvreté selon cette jeune haïtienne médiatrice auprès de sa communauté, extrême écart culturel pour cette médiatrice amérindienne kalibi d'Awala-Yalimapo ou extrême précarité pour ce permanent de *Aides-Guyane* dans ses tournées nocturnes auprès des toxicomanes et des prostitué.e.s de Cayenne. Les jeunes posent clairement la question : les médiateurs sont-ils utiles ? Comment les représentants de l'Etat et les élus pourraient-ils ne pas répondre aux jeunes qu'ils sont « l'avenir de la Guyane », que leur métier est indispensable parce qu'ils participent à la cohésion de la société guyanaise ? Comment refuser la demande de sens qui est formulée par ces jeunes pour la plupart issus de groupes ethniques ?²⁰

¹⁸ Souligné par l'auteur.

¹⁹ « La médiation sociale : un enjeu pour la Guyane ? » compte-rendu du colloque du 28/05/02, DRJS Guyane.

²⁰ Comme dans l'exemple précédent (les artistes issus des quartiers) on voit la difficulté pour les jeunes appartenant à des groupes ethniques qu'il peut y avoir de s'emparer des dispositifs et de les détourner à leur profit

La question qui est ensuite abordée par les médiateurs est précisément de savoir s'ils font un vrai métier, si celui-ci est reconnu, si les contrats vont être renouvelés. On touche un point sensible : le métier n'existe pas vraiment, il est né d'un décret invitant au travail des jeunes sans emploi. La proposition qui est faite aux jeunes de chercher dans les formations d'animateurs socioculturels proposés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'Université (et sanctionnées par un diplôme) le sens d'un engagement professionnel se retourne en boucle sur sa propre objectivité : les compétences et les connaissances repérées dans les formations font références à des systèmes d'analyse sociale issus de la tradition sociologique et éducative qui fonde les appareils de régulation sociale métropolitain. Le dispositif transporté de métropole en Guyane ne peut ainsi trouver de sens que dans les arguments qui l'ont fondé ailleurs et qui analyse l'anormalité guyanaise dans le fait que « *la sociologie des quartiers est surdéterminée par le peuplement communautaire* ». On ne peut pas faire plus logique dans la prolongation d'une situation coloniale et de sa justification républicaine, identique à celle qui prévalait du temps où Jules Ferry, futur ministre de l'Instruction Publique, était administrateur colonial en Afrique du Nord.

Aide-éducateur, le médiateur n'est pas autorisé à mener une classe ou tout autre action pédagogique. Médiateur urbain, il n'a pas les compétences de la police municipale dont il dépend. Travaillant dans les services de santé, il n'est évidemment pas autorisé à agir dans le domaine social ni pour des soins, etc. Ces tâches qui sont constitutives des référentiels professionnels de métiers repérés sont jalousement gardées par les personnes qui en ont les compétences, pour des raisons bien compréhensibles de défense d'intérêts professionnels. Cette situation crée de nouvelles hiérarchies entre d'une part des fonctionnaires d'Etat français métropolitains et des fonctionnaires territoriaux majoritairement « créoles » antillais et guyanais, d'autre part des jeunes de niveau bac issus pour la plupart des autres communautés guyanaises.

Les médiateurs sont recrutés pour leur appartenance à des communautés ou des groupes sociaux censés poser problème dans la société guyanaise. Dans le meilleur des cas on y verra un assouplissement d'une position radicale, visant à nier différences et discriminations, par une prise en compte de la réalité communautaire : le médiateur est alors le « grand frère » chargé de la « traduction » entre l'Etat et sa communauté. D'un autre point de vue le médiateur social est invité à renseigner sa hiérarchie sur les problèmes rencontrés dans les quartiers, ou même à enquêter sur le degré de satisfaction des habitants par rapport aux politiques publiques mis en œuvre dans les quartiers : « *ces emplois de proximité pourraient faire fonctionner une sorte de « pompe de connaissances des problèmes » qui viendrait alimenter la définition et le pilotage des politiques sectorielles et contractuelles, comme la politique de la ville (...)* Les emplois jeunes ne seraient plus seuls au monde, mais seraient épaulés par le corps institutionnel. Ils auraient alors le sentiment de leur utilité professionnelle »²¹. Le rôle d'intermédiaire peut dans ces conditions devenir difficile, la compétence linguistique et culturelle du médiateur servant de courroie de transmission pour une régulation active des tensions sociales sous l'autorité de l'administration d'Etat.

L'ethnicité comme « objet géographique »

A travers ces deux exemples, l'ethnie et l'ethnicité ne sont pas considérés comme des objets de la géographie (venant préciser et enrichir une connaissance de phénomènes physiques observables et mesurables tels que ceux qui sont reportés sur les cartes géographiques, quelles que soient leurs échelles ou leur principe de transposition analogique), mais comme des objets géographiques, c'est-à-dire des « *construits cognitifs permettant d'appréhender un phénomène spatial* » (J. Lévy et M. Lussault, 2005, p. 675). Déconstruire les procédures scientifiques qui rendent ces objets (l'ethnie, l'ethnicité) évidents alors qu'ils ne le sont pas, montrer comment ces procédures sont performatives, ce n'est pas céder à une mode post-moderne, deleuzienne ou derridienne,

²¹ « Protocole de formation des médiateurs sociaux », in « La médiation sociale : un enjeu pour la Guyane ? » compte-rendu du colloque du 28/05/02, DRJDS Guyane.

propice à la promotion de nouvelles générations de chercheurs .e.s, mais une nécessité scientifique aussi importante que celle qui a prévalu lorsque l'évidence biologique de la « race » a été progressivement abandonnée lors des tragiques événements qu'a connus le XX^{ème} siècle²².

Pour nous géographes, cette posture (adoptée par beaucoup de nos collègues anthropologues ou sociologues aujourd'hui) jette un pavé dans la mare de la tendance « culturaliste » de l'ethnologie ou de la géographie (tropicale, du sud). C'est pourtant cette tendance qui est encore aujourd'hui la plus écoutée lorsqu'il s'agit de préparer une information « grand public » sur tel ou tel événement qui ne rentre pas exactement dans les logiques institutionnelles (le foulard islamique, le génocide rwandais, le conflit afghan, la crise politique haïtienne). N'est-il pas fréquent dans ces occasions qu'on demande à « l'expert géographe » de chercher les explications les plus culturelles possibles pour montrer que les raisons de la crise sont endogènes ? N'est-ce pas le même principe qui prévaut dans un certain nombre de programmes internationaux qui organisent les gouvernances mondiales ? Les exemples proposés ci-dessus nous renvoient le reflet d'une certaine « raideur » française quand aux phénomènes ethniques, produisant dans le non-dit des discriminations au moins aussi importantes que celles que nous dénonçons au Canada, aux Etats-Unis ou en Grande Bretagne. Avons-nous suffisamment interrogé notre modèle républicain ? Comment résiste-t-il à l'épreuve des *postcolonial studies* ?

Bref, tout un monde à inventer pour une nouvelle géographie sociale, culturelle et critique.

- Amselle J.L., (2001), *Branchements, anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion
- Appadurai A., (2001), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la mondialisation*, Paris, Payot
- Bahba H.K., (2007), *Les lieux de la culture, une théorie postcoloniale*, Paris, Payot
- Becker, H.S. (1963), *Outsiders. Etude de la sociologie de la déviance*, Paris, ed. Métailé
- Boltanski L., (1996) *La souffrance à distance*, Paris, Gallimard
- Brown, M.P. (2000) *Closet Space. Geographies of metaphor from the body to the globe*. Londres, Routledge, 170p.
- Butler, J. (2005 [1990]) *Troubles dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte.
- Castor E., Othily G., (1984) *La Guyane, Les grands problèmes. Les solutions possibles*, Paris, ed. Caribéennes,
- Crozat D. et Raibaud Y., (2008) La construction de l'image ethnique par la fête à Bordeaux (France), in Crenn C. et Kotobi L. *Le traitement de la différence ethnique*, PU Bordeaux (à paraître)
- Di Méo G., (1998), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan
- Elias N., (1997) *Logiques de l'exclusion*, Paris, Arthème Fayard
- Gallibour E., Raibaud Y., (2005), La formation des animateurs en Guyane française, in *L'animation dans tous ses états (ou presque)* sd. J.C. Gillet, Paris, L'Harmattan
- Hancock Cl., (2001) La géographie postcoloniale. « L'empire contre-attaque » in *Géographies anglo-saxonnes, tendances contemporaines*, ouvrage collectif, Paris, Belin, p.95-98
- Jacobs J.M., (1996), *Edge of Empire. Postcolonialism and the City*, London, New-York, Routledge
- Lechaux P., Meynier F., (2000) *Des médiateurs sociaux à la fonction de médiation sociale*, Rapport à la délégation interministérielle de la Ville
- Lévy J. et Lussault M., (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin
- Mam-Lam-Fouck S., (1996) , *Histoire générale de la Guyane française*, Cayenne, Ibis Rouge, 1996 ; *L'identité guyanaise en question*, Cayenne, Ibis Rouge, 1997.
- Patient S., (1980) *Guyane pour tout dire. Le mal du pays*, Paris, ed. Caribéennes, 1980.
- Raibaud Y., (2008), sd, *Géographie, musique et postcolonialisme*, n° 6 *Revue Copyright Volume*, Angers, éd.seteun.
- Raibaud Y. (2009) (sd), *Comment la musique vient au territoire*, Pessac, éd. MSHA

²² Génocides ou ethnocides ? Races ou cultures ? (cf. dictionnaire de la géographie de R. Brunet).

- Saïd E.W. (1978) *Orientalism*, Londres, Routledge and Keagan
- Spivack G.C. (1988) Can the subaltern speak ? in *Marxism and the Interpretation of Culture*, p. 271-213, New-York, Routledge
- Staszak J.F. et alii, (2001), *Géographies anglo-saxonnes*, Paris, Belin
- Stokes M., (1994), *Ethnicity, Identity, and Music. The Musical Construction of Place*, Oxford, Berg.